

Certificateur bâtiment public (PEB) (6209)

Document imprimé à partir de dorifor.be.

Vous pouvez rencontrer un conseiller sans rendez-vous à la Cité des métiers, Avenue de l'Astronomie 14, 1210 Bruxelles (métro Madou), lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, jeudi de 13h30 à 19h (jusqu'à 16h pendant les vacances scolaires).

Formez-vous au métier et demandez l'agrément auprès de Bruxelles Environnement. Vous pourrez évaluer la performance énergétique des bâtiments publics.

Objectif et Contenu

Objectif	La formation permettra aux participants de maîtriser les outils réglementaires et techniques nécessaires à l'exercice de leur future fonction de Certificateur Bâtiment Public.
Certification(s) visée(s)	Attestation de formation permettant d'introduire une demande d'agrément de certificateur bâtiment public (PEB) auprès de Bruxelles Environnement
Type de formation	Associatif

Organisation

Durée 4 jours

Conditions d'admission

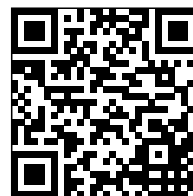
Connaître "Pour obtenir l'agrément de Bruxelles Environnement en tant que certificateur Bâtiment public, le candidat doit être porteur d'un diplôme d'architecte, d'ingénieur architecte, d'ingénieur civil, de bio-ingénieur, d'ingénieur industriel, de gradué en construction, ou de tout autre diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant une formation intégrant les aspects énergétiques des bâtiments, ou justifier, au minimum d'une expérience professionnelle d'au moins deux ans dans un domaine traitant des aspects énergétiques des bâtiments." [Bruxelles Environnement]

Intéressé(e) ?

Que faire Prendre contact avec l'organisme.

Remarques

Retrouvez cette formation sur
<https://www.dorifor.be/formation/certificateur-batiment-public-peb-6209.html>



homegrade.brussels

Place Quetelet, 7 - 1210 Saint-Josse-ten-Noode

02 227 42 60 ou 69

inscriptions@homegrade.brussels - <https://homegrade.brussels/professionnels/formations-peb/>